

MORDÉKHAI CHRIQI

## LA DIRECTION DE L'UNITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT DU RAMḤAL

«La racine de [toute] Direction est la Réparation universelle de toute la Création, et est articulée autour de la disposition même des existants tels que le Créateur les a faits. Toutes les péripéties que peut prendre cette Direction ont pour but d'amener la Réparation universelle que nous avons mentionnée, en éradiquant leurs manques».

Ramḥal, *Da'at Tevunot (les Voies de la Direction Divine)* § 170

Ramḥal, initiales de Rabbi Mošeh Ḥayyim Luzzatto (1707-1746) est sans doute l'un des maîtres les plus prolifiques et les plus innovateurs que le Judaïsme ait connu. Cabaliste et logicien, talmudiste et poète, moraliste et grammairien, théologien et dramaturge – telles sont les facettes apparemment antinomiques de la personnalité exceptionnellement riche de ce géant du Judaïsme. L'œuvre entière de ce grand maître, dont on découvre aujourd'hui l'importance et l'actualité, se révèle essentielle, je dirais fondamentale pour notre génération.

L'œuvre du Ramḥal consiste à comprendre la *Hanhaga* ou la Direction divine du monde. Seule cette compréhension permet à l'homme de saisir le sens de l'histoire et son aboutissement: le *Guilouy Yihudo* ou la Révélation de l'Unité. Au-delà des dichotomies et de la confrontation entre le religieux et le social, le politique et le moral, l'universel et le particulier, le rationnel et le mystique, le Ramḥal nous invite à emprunter la voie de l'Unité où tout fusionne.

En somme le Ramḥal nous explique que 'D.ieu' n'exprime pas seulement le Créateur qui prodigue l'existence de tout, mais aussi 'La Volonté'; 'La Volonté' unique qui dirige tout l'univers et toute l'histoire.

Après avoir créé l'univers, D.ieu a voulu en combler tous les manques, car bien qu'ordonnée de façon incomparable, la Création n'est pas parfaite, et elle doit le devenir afin de s'unir à son Créateur et d'accéder elle aussi de l'éternité. La perfection est la négation du mal. Pour expurger la Création de tout mal, c'est-à-dire de tout manque, D.ieu a inauguré deux formes de Direction : la Direction de la Justice, et la Direction de l'Unité.

Pour beaucoup, la Direction de la Justice consiste à «récompenser les justes et châtier les méchants», c'est-à-dire: «chacun reçoit selon ses actions, le bien pour les justes et le mal pour les impies» (*Da'at Tevunot*, 166). Bien que cette théorie soit exacte, il faut comprendre que la rétribution des actes en ce monde s'applique dans des conditions bien spécifiques, déterminées selon la per-

spective du projet divin. De plus, pour le Ramhal, le but de la Direction divine n'est certes pas d'établir le bilan de la rétribution des actes, mais de purifier la Création de tout mal, lui permettant ainsi d'accéder au stade final de sa perfection. Le but véritable de la Justice divine est de soutenir, ou au contraire de réprimer l'homme dans ses actions, afin qu'il parvienne à la perfection<sup>1</sup>.

Suivant les voies de la Justice, l'homme peut être confronté à toutes sortes de situations découlant des causes les plus diverses. Mais la cause profonde et véritable de tout ce qui se produit dans le temps n'est autre que «le projet insondable [du Créateur]». Les lois de la Direction de la Justice – consistant à octroyer à l'homme l'exacte rétribution de ses actes – sont opérantes, mais demeurent soumises au pouvoir de son Unité. Le Souverain, béni soit-il, ne dépend en aucune façon des systèmes de lois qu'il a instaurés pour les besoins de l'évolution graduelle de la Création – comme les lois de la nature, ou celles qui commandent les astres, les lois qui régissent les anges, ou celles de la Justice fondée sur la rétribution des actes. Toutes ces lois sont utiles, mais elles ne sont pas indispensables, et ne constituent en rien une nécessité pour le Créateur.

<sup>1</sup> Voir *La Voie de D.ieu, Derek Ha-Šem* II, 3, 4: «... Selon les voies de la Justice et de la récompense – le Juge suprême décréta que chaque action humaine engendrerait l'aide de Dieu lui permettant d'atteindre plus facilement la perfection et de se garder des obstacles... Notre conclusion vaut aussi pour le cas inverse, en effet, pour certains individus, la stricte Justice ne leur procurera aucune aide du Ciel, et ils n'auront pourtant nulle difficulté à atteindre la perfection. Pour d'autres, la Justice décrètera de nombreux obstacles, à tel point que de grands efforts leur seront nécessaires pour atteindre la perfection. Pour d'autres encore, les véritables mécréants, [la Justice décrètera] que toutes les voies de la réparation seront obstruées ; leur mal les bannira ils seront bannis à cause du mal qu'ils ont causé. Il se peut qu'à propos d'un individu digne de mérite, seront décrétés de nombreux succès en ce monde afin de l'aider dans son service sacré à atteindre la perfection recherchée sans obstacles. A l'égard d'un autre, il sera décrété – selon ses actes – des désastres et des souffrances qui tiendront lieu de mur entre lui et la perfection. Il lui faudra alors beaucoup d'efforts pour briser cette paroi et surpasser les préoccupations quotidiennes en vue d'atteindre la perfection malgré tout. Concernant le mécréant, c'est l'inverse. Il serait d'ailleurs bien probable que par décret divin, sa vie soit couronnée de succès, ceci ne visant qu'à lui ouvrir la porte de la perdition vers laquelle il ne fait que tendre. Parfois les obstacles lui barreront le chemin afin de l'empêcher de réaliser ses desseins fallacieux... Or, Dieu, béni soit-Il, dans Sa Sagesse inouïe, accomplit tous ses événements dans le but de prodiguer le Bien à toutes ses créatures...».

«En résumé, il ressort qu'il existe différentes causes très diversifiées, liées aux événements de l'homme en ce monde, pour son bien ou l'inverse. Ces causes ne sont point systématiquement liées aux événements mais fonctionnent potentiellement comme génératrices d'événements pour les hommes. Certains événements émaneront de telle cause, d'autres procéderont de telle autre. Or, la Sagesse suprême, auteur de toute conception, perçoit ce qui est bien en fonction de la réparation (*Tiqqun*) de l'ensemble de la création. Elle évalue en profondeur et simultanément toutes les données et définit par conséquent, la Direction du monde selon tous ses aspects». *Ha-Šem* II, 3, 11.

Les lois de la Justice jouent un rôle important dans l'édification d'une société plus droite et plus harmonieuse. Pourtant, l'application du principe de juste rétribution des actes est parfois impossible : tel homme pourrait être condamné à mort alors que dans le dessein de la *Réparation universelle*, il doit avoir un fils, qui lui-même doit accomplir une action réparatrice. Tel autre, toujours selon le principe de justice, devrait être riche, mais dans le dessein profond, sa richesse entraînerait une dégradation. Aussi la Sagesse suprême décrètera en fonction des aspects les plus urgents de la réparation du monde. Plus encore, si un homme commet une faute, et donc mérite un châtement, le Créateur infligera ce châtement uniquement si ce dernier contribue d'une façon ou d'une autre à la réparation universelle du monde – l'élimination du mal et le dévoilement de l'Unité. Si le châtement ne contribue pas à la réparation du monde, le Créateur ne l'infligera pas dans ce monde-ci. A contrario, si un homme mérite un salaire pour une bonne action qu'il a accomplie, il sera récompensé dans ce monde-ci uniquement dans la mesure où la récompense contribue à la réparation universelle de la Création.

La Direction de la Justice est opérante, mais elle s'exerce dans la mesure où elle sert le dessein profond du Créateur, autrement dit le plan de la réparation universelle – par lequel D.ieu répare toutes ses créatures. La Direction divine se présente sous deux aspects: du point de vue du Créateur, elle est appelée Direction de l'Unité, et du point de vue de l'homme, elle est appelée Direction de la Justice. L'homme a pour critère des liens de causalité, il a besoin d'un système où ses actes entraînent une récompense ou bien un châtement. Aussi lui est-il rendu "mesure pour mesure" (selon *T.B. Sanhedrin 90a*). Mais c'est la Direction de l'Unité qui s'exerce selon la perfection et le plan de la réparation universelle.

La Direction de la Justice a été instaurée pour les besoins de l'homme, en fonction des critères de son libre arbitre et de son rôle spécifique dans la réparation du monde<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Voir La Voie de Dieu, *Derek Ha-Šem* II, 1, 3: « L'espèce humaine se distingue de toutes les espèces par le libre arbitre assigné pour sa perfection ou sa dégradation, l'homme reste dans ce cas, sujet actif [de son histoire] et non objet [passif]. Par conséquent, la Providence (*Hašgaha*) exercée sur les hommes sera différente de celle s'appliquant aux autres espèces. En effet, la Providence et le contrôle doivent concerner tous les détails des ses activités, selon ses voies et le fruit de ses œuvres [c'est la Providence particulière – *Hašgaha Pra'it*]. Toutes les actions sont contrôlées, et scrutées selon leurs conséquences, ensuite l'homme sera jugé mesure pour mesure. Cet aspect de la Providence n'est pas en vigueur pour les autres espèces puisque leurs êtres sont déterminés et non pas actifs dans la dimension métaphysique. Toutes leurs activités ne s'insèrent que dans le cadre d'un déterminisme lié à la nature de cette espèce en vertu de son épanouissement. Dès lors, la Providence se résume, dans ce cas, au maintien du principe régissant cette

La Providence de Dieu n'a pas pour intention de détruire ou de conduire à la perte de l'homme qui est "mauvais depuis sa naissance" (d'après *Genèse* 8, 21). Au contraire, elle l'aide à atteindre la perfection, en fonction de son *origine*. A chaque homme sont assignés «une charge et un rôle» – son origine – dans la réalisation de la réparation universelle. La réussite ou, au contraire, la souffrance d'un homme dans ce monde-ci ne sont pas à considérer comme l'exacte rétribution de ses actes, mais comme la part qui lui est assignée en vue de la réparation universelle du monde. Cette part – cette répartition des tâches, s'accomplit en fonction de l'origine de chaque âme. Selon l'origine de son âme, chaque homme se voit attribuer un rôle bien spécifique. La répartition des tâches en vue de la réparation de la Création est insondable. Elle est agencée selon la disposition des âmes, et procède exclusivement de la Volonté suprême du Créateur, que nul ne connaît – de «la tête inconnaissable» (*Recha dela Ityeda*). «A l'un, il reviendra de remplir sa tâche dans une abondance de bien, tandis que l'autre, la remplira dans la pauvreté et les épreuves» (*Kelalim Rišonim*, 34). Quel que soit le cas, toutes les âmes et toutes les actions participeront à la Réparation universelle.

Les âmes se voient attribuer un rôle en fonction du rapport qui existe entre la disposition des créatures dans le processus de réparation du mal, et l'essence de la Création. Pour certaines âmes, «la réparation se fait dans l'abondance de lumière et de bien», pour d'autres elle se fait «dans la pauvreté et la purification par le feu» (*Da'at Tevunot* 168; *Kelalim Rišonim* 34), mais tous participent à la réparation de la Création, «chacun selon la part qui lui revient».

Ce que nous avons dit jusqu'ici pourrait laisser croire que la Direction de la Réparation universelle contredit la Direction de la Justice. La Direction de Justice semble a priori s'opposer aux événements qui procèdent de la «Sagesse profonde». Les situations où: «le juste vit dans le malheur, et tout réussit au méchant», ou, «l'impie dans le bonheur», recouvrent précisément les circonstances qui semblent s'opposer à la Direction de la Justice (Voir *Da'at Tevunot* § 124). Ces épreuves constituent «un obstacle pour de nombreux croyants, et ... face au mal qui ne cesse de s'amplifier dans le monde, le cœur de l'homme est profondément troublé, même s'il sait que de ce mal aussi ... sortira un bien» (*ibid.*). En vérité, la Direction de la Justice ne contredit pas la Direction de la Réparation universelle: «La Direction de récompense et de châtiement est celle qui se manifeste, car toutes les lois du ciel et de la terre en dépendent. Pourtant, l'intériorité de tous ces ordres et lois relève de la Réparation univer-

espèce et ses ramifications selon la nature de ce même principe. En revanche, l'espèce humaine, où les êtres agissent ou s'en abstiennent, est soumise à une providence individuelle très précise, en fonction des conséquences des actions de chacun».

selle. Il ne s'agit pas de deux Directions opposées et contradictoires, mais au contraire, la principale est la Direction de la Réparation universelle [celle de récompense et de châtement n'est que secondaire]. Or, Dieu, dans son extraordinaire sagesse, organise les lois de récompense et de châtement, durant toute la période où s'applique cette Direction, de telle sorte que ces lois soient conformes et s'adaptent dans leur intériorité aux cycles de la Direction de la Réparation universelle. C'est pourquoi la Direction de récompense et de châtement ne sort pas de l'axe de la Direction de la Réparation universelle» (*Da'at Tevunot* § 170). Les deux Directions, non seulement se combinent, mais se conjuguent dans une harmonie parfaite<sup>3</sup>.

Cela signifie que l'homme reçoit uniquement ce qui lui revient selon les décrets de la Réparation universelle; la Direction de la rétribution des actes n'est a priori qu'un vecteur, un "conduit" par lequel la Sagesse ineffable accomplit ses desseins. Celui qui ne perçoit pas la profondeur de la pensée divine ne verra dans la Direction de la Justice qu'un alibi de la Direction de la Réparation universelle. La réalité est plus profonde: il s'agit de l'union de deux voies qui en vérité ne sont qu'une seule et unique voie.

La Direction de la Réparation universelle constitue l'essentiel de la Direction divine, elle s'enracine dans la Direction de l'Unité, qui est cette Volonté de la Réparation de la Création.

Mais l'homme n'a pas voulu se soumettre à la voie de l'Arbre de Vie – la voie de la *Foi*, la voie de l'Unité, et il a suivi la voie de l'Arbre de la connaissance, la voie du libre-arbitre et de l'initiative individuelle, la voie de la dualité. Aussi est-il contraint, pour le moment, de reconnaître par la voie de la Justice ce qu'il a refusé de reconnaître par la voie de l'Unité (et de la Réparation universelle). La Direction de la Justice n'est autre que l'ordre agencé par la Connaissance Cachée selon des critères que l'esprit de l'homme est en mesure d'appréhender.

<sup>3</sup> Voir *Les Voies de la Direction Divine*, *Da'at Tevunot* § 170: «En outre, tu dois connaître une introduction tout à fait nécessaire pour éclaircir bon nombre de paradoxes. Même quand le Souverain veut diriger Son monde par la direction de *Mazal* [c'est-à-dire de Réparation universelle] que nous avons mentionnée, Il ramène et fait évoluer les événements de telle sorte que ce qui doit procéder du *Mazal* passe par les voies de la Direction de la récompense et du châtement. Ainsi s'expliquent les souffrances de Rabbi [Yéhouda Hanassi], dont nos maîtres ont dit (TB *Bava Meši'a*, 85a): «A cause d'un acte [Rabbi avait dit à un veau allant à l'abattage: 'va, car c'est pour cela que tu as été créé'] elles [les épreuves] sont venues ; et par son acte elles sont parties". En réalité, ces souffrances relevaient de la souffrance des justes, mais telle est la règle; le Saint béni soit-Il combine ces deux Directions. Les décrets du *Mazal* [c'est-à-dire de la Réparation universelle] ne sont prodigués que par une circonstance [c'est-à-dire par une action] relative à la récompense et au châtement, car c'est de cette manière-là [l'action constituant une cause occasionnelle], que tout doit s'enchaîner comme il se doit, même si en soi, il ne s'agit que d'une action insignifiante».

der, car ils relèvent du principe de causalité.

On peut dire que la Direction de la Réparation universelle suit la voie de l'Unité – la voie droite; tandis que la Direction de la Justice, de la rétribution des actes se conforme au principe de la dualité du bien et du mal, s'adaptant ainsi aux capacités de l'esprit humain. C'est ce que dit le Sage: «Dieu a fait l'homme droit; ce sont eux qui ont recours à toutes sortes de roueries» (*Ec.* 7, 29). Avant la faute, le premier homme était sur la “même fréquence” que le Créateur – il suivait la voie droite. Après la faute, il dut faire l'expérience des ténèbres pour savoir ce qu'est la lumière, être confronté à la mort pour comprendre la vie.

Comprendre la Réparation universelle nécessite une approche clairvoyante, une vision profonde de l'histoire, selon l'arrangement des *sefirot* – les fondements de l'univers, et la Direction de l'Unité. Cependant, pour la plupart, la Réparation universelle ne sera entièrement manifeste qu'après la résurrection des morts. Le jour du Grand Jugement, lors de la résurrection des morts, Dieu déroulera «comme un manteau» toutes les œuvres de l'humanité – tous les actes, accomplis en tout temps par toutes les créatures, apparaîtront comme un immense panorama de l'ensemble de l'histoire<sup>4</sup>. Il sera ainsi révélé que tout ce qui s'est accompli était orienté vers un seul but: réaliser la Réparation du genre humain et lui permettre d'atteindre la perfection le préparant ainsi au dévoilement de Son Unité – comme il est écrit: «Tout ce que Dieu a créé dans le monde, il l'a créé pour sa Gloire» (*Avot* 6, 12).

Un seul lien unit toutes les actions accomplies au cours de l'histoire, bien qu'elles semblent contradictoires (selon notre perception dualiste de la réalité), ainsi que toutes les âmes depuis la création du monde et jusqu'à la fin de ses cycles. Absolument tout est orienté vers un but unique: la Réparation de la Gloire (Royauté - *Tiqqun Ha-malkut*), qui n'est autre que le dévoilement de l'Unité<sup>5</sup>.

La Royauté (*Malkut*) englobe toutes les actions accomplies par toutes les créatures inférieures. Le bénéfice de toutes ces actions est de «révéler l'Unité suprême et d'éliminer le mal de la Direction elle-même» (*Da'at Tevunot* 166). Aucun homme n'est exclu, chacun a sa place dans le processus du dévoilement de l'Unité. Notre travail consiste à dévoiler le règne de l'Unité, chacun à sa façon, par les chemins les plus tortueux, ou par la voie de la sérénité.

Finalement, tous parviendront au but voulu par le Créateur. Moïse et les Prophètes nous ont révélé la voie de la sérénité, qui nous libère des vicissitudes du temps. Cependant, même si les hommes choisissent d'emprunter des voies

<sup>4</sup> Voir K.P. HOKHMA § 79, *Da'at Tevunot* § 170.

<sup>5</sup> Voir Ramhal, commentaire *Zohar mišpaṭim*, guinzé Ramhal, pp. 274-278.

tortueuses, ou détournées, cela ne change en rien le projet de la Réparation universelle, étant donné que c'est D.ieu, qui permet l'accomplissement de toutes les actions des êtres inférieurs dans la mesure où elles ne viennent pas contredire son projet: l'acheminement de la Création vers la perfection. Ainsi le Ramḥal écrit dans La Voie de D.ieu:

Les lois régissant les êtres créés leur donnent le pouvoir de dominer et d'accomplir de grandes actions conformément à leur nature, mais en réalité, leur pouvoir et leur autorité ne s'exercent qu'en vertu de la fonction que le Créateur, béni soit-il, leur a assignée. En effet, Il est le véritable maître et le Tout-Puissant. Tout ce que les créatures accomplissent n'est qu'en vertu d'un pouvoir que Dieu veut bien leur léguer. Ainsi Dieu règne souverainement sur tout ce qui existe et peut amplifier ou diminuer leur pouvoir à n'importe quel moment selon son propre vouloir. Lorsque nous approfondissons le sujet, nous constatons que Dieu a établi tout ce système dans le but de la réparation des créatures (cf. I, 5, 8). Ainsi il existe plusieurs phénomènes du mal qui s'exercent dans le monde, procédant soit de la conséquence du libre arbitre des mécréants soit de la punition qui leur a été décrétée. A priori, ce genre de phénomènes expriment l'inverse de la volonté de Dieu, l'Éternel ne souhaitant que le bien et toute sa volonté n'aspirant qu'à prodiguer le bien. Néanmoins, le Nom de Dieu est profané lorsque les mécréants dominent, faisant prévaloir le mal. Cependant, ceux qui sondent les voies de Dieu savent que toutes ces épreuves n'expriment que l'évolution des causes profondes et tendent toutes à atteindre la perfection de l'univers, car c'est là même qu'elles s'estompent (cf. I, 3, 4). En vérité, Dieu dirigeant absolument tout, seul Son plan sera réalisé et consiste à épancher son bien et sa perfection sur ses créatures.

*Derek Ha-Šem IV, 4, 1.*

Jusqu'à nos jours, la plupart des sages et des penseurs juifs ont considéré que le Créateur dirige le monde suivant la Direction de la Justice – prodiguant le bien aux bons, et le mal aux méchants (impies). Cette conception de la conduite du monde a entraîné chez nombre de croyants un affaiblissement ou une perte de la foi, lors des événements catastrophiques qui ont frappé le monde. Certes, la Direction du monde selon le principe de Justice est bien réelle, mais ce n'est pas la Direction principale. La Direction principale est celle de la Réparation universelle consistant à réparer toutes les créatures, afin de leur permettre de reconnaître Son Unité – c'est là le sens de la Direction de l'Unité.

